CONTACTEZ-NOUS...

CFPPA 02 43 68 24 97

CFA 02 43 66 06 91

Lycée 02 43 68 24 93



CONNAÎTRE LE CFPPA ET LE CFA

341, route de Saint-Nazaire CS 81319

53013 LAVAL CEDEX

E-mail: cfppa.laval@educagri.fr

www.agricampus-laval.fr



CFPPA / CFA AgriCampus - LAVAL

ROUGERS

MAYEINE

Sortie n°4

Sertie n°4

RENNES

LAVAL

SI-Burchamp

LE MANS .

LAVAL

SI-Bu

NOUVEAU Formation s'inscrivant dans parcoursup **BREVET PROFESSIONNEL JEPS** Jeunesse Éducation Populaire et Sportive SPÉCIALITÉ: ÉDUCATEUR SPORTIF Mention : Activités équestres équitation d'extérieur

RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

UC 1

Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements, dans une démarche d'éducation à la citovenneté.
- Contribuer au fonctionnement d'une structure.

UC 2

Mettre en œuvre un proiet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation.
- Conduire un projet d'animation.
- Évaluer un projet d'animation.

UC 3

Conduire une séance. un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention

- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage.
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage.
- Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage.

UC 4

Mobiliser les techniques de la mention ou de l'option pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention ou de l'option.
- Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention ou de l'option.
- Garantir des conditions de pratique en sécurité.

PUBLIC VISÉ





OBJECTIFS ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES VISÉS

Le titulaire d'un BP JEPS mention « activités équestres », doit être capable de mettre en œuvre en autonomie et en sécurité, les compétences suivantes :

- Encadrer et conduire des actions d'animation et d'enseignement des activités équestres pour tout public,
- Participer au fonctionnement de la structure équestre,
- Participer à l'entretien et à la maintenance de la cavalerie, du matériel et des installations,
- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratique,
- Concevoir et mettre en œuvre un proiet pédagogique attestant un premier niveau de spécialisation dans le champ de l'option,
- Conduire des séances et des cycles attestant un premier niveau de spécialisation dans le champ de l'option.



FORMATION EN DÉTAIL

ORGANISATION DE LA FORMATION

- La formation se déroule sur 12 mois, de septembre à août.
- Rythme d'alternance : en moyenne 2 jours par semaine au centre de formation, le reste en entreprise.



CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

- Avoir plus de 18 ans,
- Avoir au minimum un diplôme de niveau 3
- Être titulaire d'un galop 7 équitation,
- Être admis(e) ou être titulaire des tests des exigences préalables (TEP),
- Être admis(e) à l'issue des tests de sélection du CEPPA de Laval



INDIVIDUALISATION **DES PARCOURS**

Le BP JEPS est composé de 4 modules (UC : Unité Capitalisable). Ceux-ci sont capitalisables, indépendants les uns des autres et permettent une individualisation complète des parcours de formation.

Vous trouverez le détail des équivalences sur notre site Internet.



OBTENTION DU DIPLÔME

Pour obtenir le diplôme, le stagiaire devra satisfaire à l'ensemble des épreuves certificatives correspondant aux 4 modules. La forme des évaluations peut être écrite, orale ou pratique.





EXPLOITEZ LES POSSIBILITÉS QUI S'OFFRENT À VOUS...

CONDITIONS D'ADMISSION AUX TESTS DES EXIGENCES PRÉALABLES (TEP)*

- Être titulaire de l'une des attestations suivantes relatives au secourisme :
- PSC1 (Prévention et Secours Civiques niveau 1) ou AFPS (Attestation Formation aux Premiers Secours),
- PSE 1 en cours de validité (Premiers Secours en Equipe de niveau 1),
- PSE 2 en cours de validité (Premiers Secours en Equipe de niveau 2),
- SST en cours de validité (Sauveteur Secouriste du Travail),
- AFGSU en cours de validité de niveau 1 ou 2 (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence).
- Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités équestres » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation. Les tests A et B de pratique à cheval (équivalent au niveau degré 3 FFE) sont (détails des tests sur notre site Internet) :
- Test A : Maîtrise en extérieur et en terrain varié,
- Test B: Test technique: travail sur le plat, saut d'obstacles, travail à pied.

CONDITIONS D'ADMISSION AUX TESTS DE SÉLECTION

- Être admis(e) ou être titulaire des Tests des Exigences Préalables (TEP),
- Avoir réussi le test de pratique équestre (identique et simultané aux TEP).

Les tests de sélection s'appuient sur des tests d'expression écrite et orale et un entretien de motivation. Les candidats admis à l'issue des tests de sélection seront convoqués pour le positionnement.

* coût de passage des TEP : 120 euros



Enseignement public des métiers de la nature et du vivant





